COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 27 novembre

En Auvergne-Rhône-Alpes, les six Conservatoires d'espaces naturels s'unissent pour renforcer leurs actions avec le soutien de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le 23 novembre 2023 marque un tournant dans l'organisation de l'action des Conservatoires d'espaces naturels (CEN) en Auvergne-Rhône-Alpes. Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service à la DREAL représentant la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes et Thierry KOVACS, Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes délégué à l'environnement et à l'écologie positive, sont venus apporter leur soutien à la création de l'Union des CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'Union des CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes

Véritable outil de développement, de mise en synergie et d'intelligence collective, l'Union des six CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes permet une plus forte structuration régionale. Elle a pour mission de :

- Représenter les six CEN auprès des autorités d'agrément, afin de faire valoir leurs fondamentaux et spécificités et être force de propositions novatrices ;
- Animer et coordonner la mise en œuvre des Plans d'Actions Quinquennaux (PAQ), communs aux six CEN dans le cadre de leur agrément, et tout particulièrement les démarches de « portées régionales » dont l'animation de la démarche Territoires Engagés pour la Nature (TEN) ;
- Impulser, animer et faciliter la mutualisation de moyens humains et techniques entre les CEN ;
- Renforcer la visibilité à l'échelle régionale des actions territoriales portées par les 6 CEN en termes d'ampleur et de diversité d'actions ;
- Favoriser l'échange, le partage et la solidarité entre les six CEN.

Cette nouvelle association est une union des Conservatoires d'espaces naturels au sein de laquelle chacun conserve sa personnalité, son identité, sa gouvernance actuelle. La gouvernance de l'Union des CEN repose sur une représentativité équilibrée de chacun des six CEN à travers deux délégués par CEN.

Créée le 20 octobre 2023, elle a été officiellement lancée le 23 novembre 2023 sur le site des anciens méandres du Rhône à Serrières-de-Briord en présence des autorités d'agrément : Marie-Hélène Gravier, cheffe de service à la DREAL et représentant la Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Thierry Kovacs, Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes délégué à l'environnement et à l'écologie positive.

Le soutien de la DREAL et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, autorités d'agrément des CEN

Comme le rappelle Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service à la DREAL représentant la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, « *les Conservatoires d'espaces naturels sont des partenaires de longue date de l'État et des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des politiques en faveur de la biodiversité. La création de cette Union régionale réaffirme l'ambition des CEN dans l'animation des démarches de portée régionale lors de la mise en œuvre du nouveau plan d'actions quinquennal 2023 2027*».

Pour Thierry KOVACS, Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes délégué à l'environnement et à l'écologie positive *« la biodiversité est une des grandes richesses d'Auvergne-Rhône-Alpes et sa préservation, une des compétences phares de la Région. Pour protéger et valoriser ce patrimoine d'exception, la Région sait pouvoir s'appuyer sur les CEN. C'est pourquoi, je salue la création de leur union régionale, qui nous permettra un dialogue resserré pour une mobilisation de tous les partenaires régionaux au service de notre biodiversité. »*

Les Conservatoires d'espaces naturels sont spécifiquement agréés par l'État et la Région au titre du Code de l'environnement pour une durée de dix ans. Cet agrément et le plan d'actions quinquennal devaient être renouvelés en 2023. Ces étapes importantes dans la vie des conservatoires de la région ont été l'occasion de voir également la création de l'Union des Conservatoires d'espaces naturels d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, avec cette nouvelle association les autorités d'agrément disposent d'un interlocuteur unique et d'un cadre de collaboration commun aux six CEN de la région.

Les ambitions « biodiversité » pour 2023 - 2027

L'année 2023 marque le début du deuxième plan d'actions quinquennal commun aux six CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes, un document stratégique construit en étroite collaboration avec l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cadrant les actions prioritaires à mettre en œuvre autour de trois axes :

- La préservation et la gestion d'un réseau de 23 000 hectares de sites naturels référents et résilients face au changement climatique ;
- La généralisation de l'intégration de la biodiversité et des solutions fondées sur la nature auprès des territoires et de leurs acteurs, dans le cadre d'un service universel de la biodiversité ;
- Le renforcement de la connaissance et les outils développés dans le cadre de l'Observatoire Régional de la Biodiversité, ainsi que les modes de financement en faveur de la biodiversité.

Le quatrième axe porte sur l'organisation régionale des six CEN dont la création de l'Union des CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes est la première pierre.

Une illustration de l'action territoriale des CEN : les anciens méandres du Rhône à Serrières-de-Briord

Cet après-midi du 23 novembre était l'occasion de visiter un exemple démonstratif du travail construit sur les territoires afin de préserver durablement la biodiversité et des milieux fonctionnels qui puissent être sources de services à la société.

Sur l'espace naturel sensible des anciens méandres du Rhône à Serrières-de-Briord, la restauration de la fonctionnalité du site se poursuit depuis des années par un entretien régulier des marais qui bordent cet ancien bras du fleuve. Un partenariat associant le Département de l'Ain, dans le cadre de sa politique « espaces naturels sensibles », la Communauté de commune de la Plaine de l'Ain et la Commune, laquelle intervient en co-portage de la maîtrise foncière avec le CEN, s'est structuré. Il se complète du regard permanent des principaux acteurs du territoire et d'opérateurs tels que CNR ou RTE. Le CEN a su mettre à profit l'enjeu éducatif de ce site à travers l'élaboration d'un sentier d'interprétation et une aire terrestre éducative. L'objectif global est de faire cohabiter les enjeux de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, de tourisme et de sensibilisation, participant ainsi au développement du territoire.

Contact presse

CEN Rhône-Alpes - Pascal Faverot : 06 95 10 76 46